

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2010

Présents: M. LENZINI, Bourgmestre-Président;
MM. NIVARD, FILLOT, Mme LIBEN, MM. GUCKEL, ANTOINE et SMEYERS, Echevins;
MM. BOVY, JEHAES, ROUFFART, PÂQUES, BIEMAR, SCALAIS, Mme HELLINX, MM.
GENDARME, TASSET, Mme LOMBARDO, MM. BELKAID, Mmes CAMBRESY,
HENQUET-MAGNEE, THOMASSEN, MM. NIHANT et LOOP, Mmes MACCALLINI et
DESSART, Conseillers communaux;
M. BLONDEAU, Secrétaire communal.

Excusés: MM. ERNOUX et RENSON, Conseillers communaux.

Entre en séance Mme CAMBRESY à partir du point 2.

Entre en séance M. SCALAIS à partir du point 3.

SEANCE PUBLIQUE

Point 1. MARCHE FINANCIER GLOBAL 2010 – MODE DE PASSATION DU MARCHE ET APPROBATION DU CAHIER SPECIAL DES CHARGES.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité ayant pour objet la conclusion d'emprunts et les services y relatifs permettant le financement du programme extraordinaire 2010, dont le montant est estimé à 205.384,01 € en charges d'intérêts pour un volume d'investissements à réaliser estimé quant à lui à 560.330 € répartis en deux catégories selon leur durée (15 et 20 ans) avec l'adjudicataire du marché initial, à savoir DEXIA;
- que le cahier spécial des charges réf. SF/MR/FS/2009/0001, arrêté en date du 29/01/2009 et modifié le 26/03/2009 reste d'application;
- de transmettre la présente aux autorités de tutelle.

Point 2. REALISATION DE L'EGOUTTAGE DU HEMLOT A HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU – APPROBATION D'UN AVENANT 2.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- d'approuver l'avenant 2 du marché "Réalisation de l'égouttage du Hemlot à Hermalle-Sous-Argenteau" pour le montant total en plus de 6.440,00 € hors TVA ou 7.792,40 € 21 % TVA comprise;
- que le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget de l'exercice 2009, article 877/732-60 (n° de projet 20,090,025) du budget extraordinaire.

Point 3. PLACEMENT D'ALARME INCENDIE DANS DES BATIMENTS SCOLAIRES – AVENANT N° 1 – PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA DEPENSE.

LE CONSEIL,

PREND CONNAISSANCE

de la délibération du Collège communal du 18 novembre 2010 susvisée;

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

d'admettre la dépense.

Point 4. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MATERNEL – ANNEE SCOLAIRE 2010-2011.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, année scolaire 2010/2011 comme ci-après:

1. Groupe scolaire de HERMEE, VIVEGNIS FUT-VOIE

A. Enseignement maternel

Structure d'encadrement

Hermée : 3 classes maternelles
Vivegnis Fût-Voie : 1.5 classes maternelles

B. Enseignement primaireEtablissement du capital périodes

Hermée : 224 périodes (218 périodes + 6 périodes complémentaires)
 Vivegnis Fût-Voie : 78 périodes

Utilisation du capital périodes

Hermée: 1 directeur
 7 classes primaires
 14 périodes/semaine d'éducation physique
 1 emploi d'instituteur primaire 18 périodes/semaine

Vivegnis Fût-Voie: 3 classes primaires
 6 périodes/semaine d'éducation physique

2. Groupe scolaire de HERMALLE-sous-ARGENTEAU, VIVEGNIS CENTRE**A. Enseignement maternel**Structure d'encadrement

Hermalle-sous-Argenteau : 3.5 classes maternelles
 Vivegnis Centre : 2 classes maternelles

B. Enseignement primaireEtablissement du capital périodes

Hermalle-sous-Argenteau : 261 périodes (252 périodes + 9 périodes complémentaires)
 Vivegnis Centre : 78 périodes

Utilisation du capital périodes

Hermalle-Sous-Argenteau: 1 directeur
 9 classes primaires
 16 périodes/semaine d'éducation physique
 1 emploi d'instituteur primaire 5 périodes/semaine

Vivegnis Centre: 3 classes primaires
 6 périodes/ semaine d'éducation physique

3. Groupe scolaire d'OUPEYE**A. Enseignement maternel**Structure d'encadrement

Oupeye : 7 classes maternelles

B. Enseignement primaireEtablissement du capital périodes

Oupeye : 374 périodes (362 périodes + 12 périodes complémentaires)

Utilisation du capital périodes

Oupeye: 1 directeur
 13 classes primaires
 1 emploi d'instituteur primaire 12 périodes/semaine (périodes complémentaires)
 26 périodes/semaine d'éducation physique

4. Groupe scolaire de HACCOURT et HEURE-LE-ROMAIN CENTRE**A. Enseignement maternel**Structure d'encadrement

Haccourt : 2 classes maternelles
 Heure-le-Romain Centre : 2 classes maternelles

B. Enseignement primaireEtablissement du capital périodes

Haccourt : 178 périodes (176 périodes + 12 périodes complémentaires)
 Heure-le-Romain Centre : 84 périodes (78 périodes + 6 périodes complémentaires)

Utilisation du capital périodes

Haccourt: 1 directeur
 5 classes primaires
 10 périodes/semaine d'éducation physique
 1 emploi d'instituteur primaire 24 périodes/semaine
 (12 périodes + 12 périodes complémentaires)

Heure-le-Romain Centre: 3 classes primaires
 6 périodes/semaine d'éducation physique
 1 emploi d'instituteur primaire 6 périodes/semaine
 (périodes complémentaires)

5. Groupe scolaire de JULES BROUWIR , HOUTAIN-SAINT-SIMEON et J.ROMBAUT

A.Enseignement maternel

Structure d'encadrement

Jules Brouwir : 4 classes maternelles
 Houtain-Saint-Siméon : 2 classes maternelles
 J.Rombauts : 2 classes maternelles

B.Enseignement primaire

Etablissement du capital périodes

Jules Brouwir : 166 périodes (157 périodes + 9 périodes complémentaires)
 Houtain-Saint-Siméon : 96 périodes (90 périodes + 6 périodes complémentaires)

Utilisation du capital périodes

Jules Brouwir: 1 directeur
 5 classes primaires
 1 emploi d'instituteur primaire 12 périodes/semaine
 (3 périodes + 9 périodes complémentaires)
 10 périodes/semaine d'éducation physique

Houtain-Saint-Siméon: 3 classes primaires
 6 périodes/semaine d'éducation physique
 1 emploi d'instituteur primaire 18 périodes/semaine
 (12 périodes école + 6 périodes complémentaires)

Point 5. REALISATION D'EMPRISES SUR UN TERRAIN COMMUNAL SIS A HACCOURT.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

- de céder les emprises telles que définies au plan du Géomètre WERNER, à la société HERELIXHA au prix estimé par le comité d'acquisition d'immeubles soit mille deux cent cinquante euros (1.250 €);
- de charger le Comité d'Acquisition de Liège de passer les actes de cession d'emprises étant entendu que tous les frais résultant de la présente décision seront à charge de l'entreprise HERELIXHA.

Point 6. AIDE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de marquer son accord sur le point relatif au plan stratégique de l'Assemblée générale ordinaire de l'AIDE.

Point 7. CHR – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de marquer son accord sur le point relatif au plan stratégique de l'Assemblée générale ordinaire du CHR La Citadelle.

Point 8. IILE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de marquer son accord sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'IILE.

Point 9. INTERCOMMUNALE DU CENTRE FUNERAIRE DE LIEGE ET ENVIRONS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de marquer son accord sur les points de l'ordre du jour de l'Intercommunale Centre Funéraire de Liège et Environs.

Point 10. INTRADEL – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de marquer son accord sur les points relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL.

Point 11. SPI+ – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de marquer son accord sur les points relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la SPI+.

Point 12. ALG – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de marquer son accord sur le point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'ALG.

Point 13. ALG – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant par 20 voix pour et 5 abstentions;

DECIDE

de marquer son accord sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ALG.

Point 14. TECTEO – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/12/2010.

LE CONSEIL,

Statuant par 20 voix pour et 5 abstentions;

DECIDE

de marquer son accord sur les points relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de TECTEO.

**Point 15. POINT SUPPLEMENTAIRE – PROPOSITION
D'ADMINISTRATEUR A L'IILE.**

LE CONSEIL,

Vu la demande du Collège relatif à l'inscription d'un point supplémentaire conformément à l'article L2223-13 du CDLD concernant la proposition de candidature d'un administrateur à l'IILE;

DECIDE

d'inscrire ce point en urgence.

LE CONSEIL,

Statuant à l'unanimité;

DECIDE

de proposer la candidature de M. Pierre-François NIHANT au poste d'administrateur de l'intercommunale IILE.

Point 16. QUESTIONS ORALES.

Question de M. ROUFFART qui demande si le Collège n'a pas de communication à faire au Conseil communal comme s'est le cas habituellement au Point 2. de l'ordre du jour.

Première question de M. JEHAES: inquiet de ne pas voir d'arrêté ministériel en réponse à notre proposition de programme triennal 2010-2012, j'ai interpellé le Collège et c'est finalement la semaine dernière que j'ai reçu copie de cet arrêté. Cette information mérite, me semble-t-il une information correcte du Conseil. Dès lors, le Collège pourrait-il nous informer sur les dossiers retenus par Monsieur le Ministre et la hauteur des subsides promis, en regard aux dossiers introduits et aux subsides espérés?

Deuxième question de M. JEHAES: nous avons unanimement approuvé le projet d'aménagement de la rue Marie Monard à Vivegnis et introduit à la subvention dans le cadre du crédit d'impulsion 2010, ce même dossier n'ayant pas été sélectionné l'année précédente. Mais je lis dans le PV du Collège du 28 octobre dernier que la commune a reçu un courrier du Gouvernement wallon à ce sujet. Pourriez-vous informer le Conseil des suites réservées à ce projet?

Troisième question de M. JEHAES: Outre les procédures d'examen en vue de la nomination de plusieurs agents, le Collège procède à plusieurs recrutements dans le cadre Win-Win. Dans toutes ces procédures de recrutement, un appel à candidature attire particulièrement mon attention. Il s'agit du recrutement d'un gradué en droit tel que décidé par le Collège en sa séance du 28 octobre. Et lors de l'approbation du PV lors de la séance suivante, le Collège précise que l'affectation de ce gradué n'est pas décidée à ce stade. Dès lors, je souhaiterais connaître l'objectif poursuivi par le Collège dans le cadre de ce recrutement: à quels besoins doit-il répondre, sachant qu'un juriste universitaire vient d'être engagé, que plusieurs Win-Win sont en passe de l'être et que le Secrétaire et la Receveuse mettent en garde le Collège sur les charges de personnel qu'impliquent tous ces recrutements (voir à ce sujet leur avis dans le cadre de la dernière MB)?

Quatrième question de M. JEHAES: J'ai pu constater l'aménagement de bordures hautes en béton juste avant le tournant dans le bas de la route régionale à Haccourt. Est-ce que la Direction des Routes a sollicité l'avis de la Commune pour cet aménagement? Le Bourgmestre qui a la police de la voirie dans ses compétences, a-t-il un avis sur ce dispositif et son implication en matière de sécurité?

Point 17. APPROBATION DU PROJET DE PV DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 09/11/2010.

Le projet de procès-verbal de la séance publique du 9 novembre 2010 est lu et approuvé.

La séance se poursuit à huis clos.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

P. BLONDEAU

M. LENZINI